

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 février 2007
(convocation du 12 février 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Février Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues	M. CORDOBA Aimé à Mme. ISTE Michèle
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain (jusqu'à 10 h 30)	M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 00)
M. BRON J. Charles à Mme BOURRAGUE Chantal (jusqu'à 10 h 15)	Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	Mme. DUMONT Dominique à M. JOUVE Serge
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique	M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 45)	M JUNCA Bernard à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. REBIERE André	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 15)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCIER Michel à M. GOURGUES Jean-Pierre	M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle
M. VALADE Jacques à M. DUCHENE Michel (jusqu'à 10 h 30)	M. MOULINIER Max à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 00)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	Mme PARCELIER Muriel à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain	M. PONS Henri à Mme BRUNET Françoise (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain	M. QUANCARD Joël à Mme. PUJO Colette
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BRACQ Mireille	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. CAZENAVE Charles à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 30)	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. DARCHE Michelle

LA SÉANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Construction du tramway 2ème phase - MERIGNAC - Parc relais "Marne" - Construction d'un bâtiment à usage de stationnement automobiles et cycles - Augmentation de l'estimation - Autorisaton

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la création de la 2^{ème} phase du réseau tramway, notre établissement public doit faire construire à Mérignac un parc de stationnement automobiles et cycles appelé « Parc relais Marne ».

Le bâtiment sera construit en superstructure et comportera 5 niveaux de stationnement. Sa capacité sera de 393 places de stationnement automobiles (dont 12 pour les personnes à mobilité réduite et 4 pour véhicules électriques) et 42 places pour les vélos.

Les travaux concernent le bâtiment comprenant, outre les stationnements, des locaux techniques ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs inclus dans le périmètre d'intervention.

Par marché 05 120 U, la Communauté Urbaine de BORDEAUX a confié la maîtrise d'œuvre de ce bâtiment au groupement Mazières/Loisier/Anton Olano/Bétem Ingénierie dont le mandataire est M. Mazières.

Par délibération 2006/0082 en date du 24 février 2006, le Conseil de Communauté, en application de la loi MOP (maîtrise d'ouvrage publique) du 12 juillet 1985, a approuvé l'avant projet définitif pour un coût prévisionnel des travaux de 3 818 392 € HT (valeur décembre 2005).

Compte tenu des modifications intervenues au niveau du projet puis lors de l'établissement du dossier de consultation des entreprises, pour des raisons de sécurité, des adjonctions d'équipements non prévus au programme ou des mises au point techniques, le coût prévisionnel s'est trouvé porté à 4 021 969, 54 €HT (valeur décembre 2005) actualisé à 4 164 841, 16 €HT (valeur juillet 2006).

L'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux de construction du parc relais Marne, lancé en juin 2006 a été déclaré infructueux par la Commission d'appels d'offres du 20 octobre 2006 en raison du dépassement de l'estimation présenté par les 5 offres reçues qui s'échelonnaient entre + 28,65% et + 36,40%.

Il fut décidé de relancer cette consultation en marché négocié suite à appel d'offres infructueux limitée aux entreprises admises à présenter une offre lors de la mise en concurrence initiale.

Toutefois, malgré la souplesse accordée par cette nouvelle procédure, il apparaît nécessaire de réévaluer l'estimation des travaux pour tenir compte de l'augmentation du coût de certaines matières premières, ainsi que de la conjoncture économique nationale actuelle dans le domaine du bâtiment et des travaux publics.

La nouvelle estimation du coût des travaux, pour tenir compte des paramètres ci-dessus développés, s'élève à 4 820 000 € HT.

La dépense correspondante sera prise en charge au budget annexe TRANSPORTS, Exercices 2007 et 2008, Chapitre 23, compte 23800102, CRB H 340, programme TW 20 F.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir

- ✓ autoriser l'augmentation de l'estimation de ces travaux,
- ✓ autoriser Monsieur le Président :
 - à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ou le groupement momentané d'entreprises qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse après négociations conformément aux dispositions de l'article 35-I-1 du Code des marchés publics,
 - à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 février 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN CAZABONNE

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 MARS 2007**

PUBLIÉ LE : 8 MARS 2007

